

IMPORTANT !

En raison de la crise sanitaire, la date limite de dépôt de la déclaration des revenus a été repoussée au plus tard au **8 juin 2020** pour les télédéclarations ou au 12 juin 2020 si vous n'avez pas la possibilité de déclarer en ligne et n'êtes pas concerné par la déclaration automatique (transmission d'une déclaration papier par voie postale).

Les services des Finances Publiques restent **fermés** et n'accueillent le public sur place qu'en cas de difficulté, sur **rendez-vous** préalable.

Nous vous invitons à consulter le site internet www.impots.gouv.fr, sur lequel vous trouverez de nombreuses informations.

Depuis ce site, en vous connectant à votre espace particulier, vous pouvez nous adresser vos questions depuis votre messagerie sécurisée ou solliciter un rendez-vous téléphonique.

Vous pouvez également nous joindre au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel), ou appeler le Service des Impôts des Particuliers (SIP) dont vous dépendez :

- pour le SIP de DOLE : 03.84.72.33.22
- pour le SIP de LONS LE SAUNIER : 03.84.43.46.99
- pour le SIP de POLIGNY : 03.84.37.12.34
- pour le SIP de SAINT CLAUDE : 03.84.41.56.74

LA DÉCLARATION DE REVENUS EN 2020



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades